

Date de dépôt: 18 février 2009

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Anne Emery-Torracinta :
**Conséquences sociales de la crise économique à venir : quelles
sont les mesures envisagées par le Conseil d'Etat ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 6 janvier 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Actuellement, tout le monde semble s'accorder pour affirmer que la crise financière mondiale aura des répercussions économiques importantes, en Suisse et à Genève comme ailleurs.

Le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie) annonce une récession et « une nette détérioration de la situation sur le marché du travail en 2009 (recul de l'emploi et hausse régulière du chômage). Il précise également que « l'emploi devrait se contracter de 0,3% en 2009 et de 0,8% en 2010 » et « le taux de chômage qui a atteint 2,6% en moyenne annuelle 2008 devrait progresser à 3,3% en 2009, puis à 4,3% en 2010 ».¹

En ce qui concerne notre canton, pour reprendre les termes de l'Office cantonal de la statistique dans sa brochure trimestrielle, « les perspectives s'assombrissent », et même si « l'économie genevoise semble en mesure d'absorber les chocs conjoncturels attendus (...), il est vraisemblable que l'économie genevoise connaisse des difficultés avec un certain retard par

¹ Voir le site du SECO:

<http://www.seco.admin.ch/aktuell/00277/01164/01980/index.html?lang=fr&msg-id=24239>

rapport à ses voisins européens »². Rappelons qu'à Genève, le taux de chômage à fin novembre 2008 était de 5,7%.

Outre l'augmentation probable du chômage, la crise ne manquera pas d'avoir ultérieurement des répercussions sur l'aide sociale. M. Walter Schmid, président de la CSIAS, la Conférence suisse des institutions d'action sociale, l'a rappelé d'ailleurs dans une conférence de presse du 5 janvier 2009, en soulignant que « le nombre de cas et les dépenses de l'aide sociale augmenteront aussi de manière significative au moment où les recettes fiscales des cantons et des communes accuseront une baisse notable. Ces situations mettent l'aide sociale régulièrement à l'épreuve ».

*Compte tenu de cette situation, la CSIAS formule un certain nombre de recommandations aux collectivités publiques, notamment de « préparer l'augmentation des effectifs des services sociaux », « d'étendre les capacités des programmes d'occupation », ou de mettre en place « une offensive visant une meilleure qualification des personnes qui, temporairement, ne trouveront pas d'emploi dans le marché ordinaire du travail »*³.

Au niveau politique, il est important d'anticiper les difficultés à venir. Compte tenu du contexte conjoncturel annoncé, ma question est donc la suivante : quelles sont les mesures concrètes envisagées par le Conseil d'Etat pour pallier les conséquences sociales probables de la crise économique à venir (hausse vraisemblable du chômage et des recours à l'aide sociale) ? Je remercie le gouvernement de sa réponse.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le maintien d'une situation sociale favorable et la défense de l'emploi constituent les préoccupations prioritaires du Conseil d'Etat en regard de la crise financière qui secoue les marchés. A ce jour, il convient toutefois de préciser que la crise dont il est question ne se manifeste pas par une hausse significative du nombre de personnes s'inscrivant au chômage, mais plutôt par un fléchissement des retours à l'emploi. En d'autres termes : la situation conjoncturelle n'a pas jusqu'ici entraîné une recrudescence du nombre de suppressions d'emplois, mais elle induit une frilosité notable sur le front de la création d'emplois.

² In : OCSTAT, Reflets conjoncturels de l'économie genevoise, décembre 2008.

³ Voir le site de la CSIAS :

http://www.skos.ch/store/pdf_f/schwerpunkte/themen/Communique_CSIAS_5jan09.pdf

Le Conseil d'Etat répondra à la députée en deux chapitres. Le premier, consacré à l'anticipation de la crise et aux politiques menées depuis le début de la législature. La députée parlant de mesures visant à « anticiper » la crise, sa question porte sans doute sur les mesures prises avant cette crise, à savoir dans la période précédant l'automne 2008. Le second chapitre sera consacré à la gestion d'une vraisemblable hausse du chômage au cours des prochains mois et aux politiques que le Conseil d'Etat veut défendre pour l'avenir en matière de politique sociale et de promotion de l'emploi.

Bien qu'exceptionnelle par sa dimension globale, la crise financière actuelle ne diffère pas, structurellement, d'autres crises connues dans le passé. Gouverner c'est prévoir. C'est pourquoi le Conseil d'Etat, dès le discours de Saint-Pierre, a mis en place une politique financière, sociale et économique permettant par beau temps, de préparer l'Etat à mieux affronter la prochaine crise. Une politique dont la situation économique actuelle vient confirmer le bien-fondé.

Anticipation de la crise

Les efforts du Conseil d'Etat en matière de maîtrise des charges, de réorganisation de l'administration, de réduction des effectifs de la fonction publique, ont constitué un puissant instrument de lutte contre la crise. En effet, les trois derniers exercices, portés par une conjoncture exceptionnelle, ont rendu à l'Etat de Genève une marge de manœuvre qu'il n'aurait pas eue s'il avait négligé de maîtriser les dépenses. La réduction de la dette de l'Etat (1,7 milliard de francs entre 2006 et 2008), y compris les effets favorables des transferts d'actifs, a un impact très favorable sur le poids du service de la dette dans le budget. Une économie dont le produit peut donc être consacré aux tâches essentielles de l'Etat, notamment en termes de politique de l'emploi et de politique sociale, plutôt qu'au financement d'intérêts bancaires. La réserve conjoncturelle a été alimentée à raison de 495,7 millions de francs entre 2006 et 2007, sans compter le montant non encore déterminé pour l'exercice 2008. Elle permettra donc à l'Etat de Genève, si la crise devait perdurer, d'assumer une politique anticyclique y compris avec un budget déficitaire en 2010.

L'anticipation s'est aussi observée en matière de politique de l'emploi et de politique sociale. Nouvelle loi sur l'aide sociale et individuelle, nouvelle loi sur le chômage, nouvelle loi sur le SCARPA, train de lois contre les effets de seuil dans le domaine des subsides à l'assurance-maladie et dans le domaine de l'aide sociale et individuelle : autant de chantiers menés par le Conseil d'Etat avec l'appui du Grand Conseil qui ont permis d'améliorer l'efficience de notre dispositif de lutte contre la pauvreté et la précarité. Ainsi par exemple la nouvelle loi sur le chômage, même si elle n'empêchera pas la

conjoncture de provoquer des hausses comme des baisses du taux de chômage, produit des effets positifs un an après son entrée en vigueur. La durée moyenne du chômage a sensiblement baissé, s'établissant à 271 jours fin 2008 contre 355 jours 18 mois plus tôt, tandis que le nombre de personnes inscrites depuis plus d'un an au chômage a diminué de plus de 25% depuis l'entrée en vigueur de la loi. De même, la création des emplois de solidarité dans l'économie sociale et solidaire a permis de créer en 2008 des emplois à durée indéterminée pour plus de cent personnes particulièrement fragilisées, et cet effort se poursuivra au cours des prochaines années.

Ces résultats ne se sont pas reportés sur l'aide sociale, puisque là aussi, pour la première fois depuis plus d'une quinzaine d'années, le nombre de dossiers de personnes dépendant de l'aide sociale a diminué, en 2007 et en 2008. L'Hospice général, qui avait connu des dépassements de crédit de 46,3 millions de francs en 2004, et de 13,9 millions en 2005, a vu sa situation stabilisée depuis lors grâce à plusieurs facteurs cumulés : la baisse du nombre de dossiers, une gestion plus rigoureuse et une meilleure anticipation budgétaire.

Dès le début de la crise, le Conseil d'Etat a par ailleurs mis en place un système de veille avec les différents partenaires sociaux, les représentants du secteur financier et les organismes de soutien aux entreprises. Ceci afin d'analyser la situation, de mesurer les répercussions sur l'économie locale et d'envisager des pistes pour pallier les impacts de la crise. Une première rencontre a eu lieu le 28 octobre 2008 et sera suivie par une nouvelle séance prévue le 4 mars 2009. Le Conseil d'Etat participe également à un groupe de travail intercantonal: *Analyse et effets de la crise financière et économique, mesures propres à mener une politique anticyclique et de soutien à l'économie à l'échelle de la Suisse occidentale et latine.*

Gestion d'une probable hausse du chômage

Le Conseil d'Etat est conscient que ce sont avant tout les entreprises qui créent des emplois. C'est pourquoi une politique de lutte contre le chômage doit avant tout être une politique de lutte pour l'emploi. Le Conseil d'Etat a donc pris plusieurs grandes orientations en matière de promotion de l'emploi et de soutien à la consommation.

La volonté du Conseil d'Etat d'accélérer le rythme des investissements dans des infrastructures majeures participe de cette ambition. Ainsi en va-t-il de la réalisation du CEVA, encore suspendue à un recours, et d'autres investissements dans le secteur des transports (213 millions au budget 2009), de l'éducation (93 millions), de la santé et du social (139,69 millions), etc. Au budget 2009, pas moins de 611,6 millions nets d'investissements sont

prévus, auxquels s'ajoutent des dizaines de millions dans le cadre des établissements publics autonomes (vaste programme de modernisation de l'Aéroport international de Genève et de Palexpo). Enfin, le Conseil d'Etat déploie d'importants efforts pour mobiliser les investissements privés ou d'autres collectivités en matière de logement et d'assainissement énergétiques des immeubles, notamment en tirant le meilleur profit possible des fonds accordés à ce titre par la Confédération, le Conseil des Etats ayant augmenté de 14 à 100 millions de francs l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet pour l'année 2009.

De même, dans l'optique de doter notre région des conditions-cadre les plus optimales au moment de la reprise économique et permettre ainsi l'expansion souhaitée des entreprises, le Conseil d'Etat étudie le changement d'affectation de zone de plusieurs périmètres afin de créer de nouvelles zones pour du logement et des activités économiques.

Le Conseil d'Etat s'est aussi fortement mobilisé, à la fin de l'été dernier, contre le projet de révision de la loi fédérale sur l'assurance chômage. Cette loi, proposée par le Conseil fédéral, prévoyait une hausse importante des prélèvements obligatoires sur les salaires, une mesure pénalisante pour l'emploi. Quelques mois plus tard, la crise venue, le Conseil fédéral lui-même donne des signes de vouloir renoncer à cette réforme, voire de la repousser à moyenne échéance.

Le Conseil d'Etat souhaite également modérer l'impact de la double imposition sur les entreprises, en adaptant la fiscalité cantonale à la réforme votée par le peuple en janvier 2008, de manière à augmenter la marge de manœuvre en particulier pour les petites et moyennes entreprises.

Toujours dans l'optique de favoriser l'emploi, le Conseil d'Etat n'hésitera pas à renforcer, si nécessaire, les organismes d'aides aux entreprises soutenus par le canton (FAE, Fongit et Ecllosion) en augmentant les moyens mis à leur disposition. Le Conseil d'Etat est par ailleurs intervenu auprès de la Confédération, d'une part, pour qu'elle augmente la limite de garantie qui peut être obtenue auprès de la Coopérative Romande de cautionnement (CRC-PME) et, d'autre part, pour qu'elle incite fortement les grandes banques du pays à adopter, en matière de cautionnement, une politique plus favorable aux PME.

Le Conseil d'Etat a aussi engagé des réflexions sur le pouvoir d'achat de la classe moyenne, moteur de la consommation. C'est pourquoi il a déposé un projet de modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques, incluant le splitting intégral pour les couples mariés, une déduction pour charge de famille de 7 000 F par enfant, une déduction pour frais de garde, une déduction de 9 000. F pour les rentiers AVS/AI aux revenus modestes, et d'autres dispositions dont l'impact total sera, dès 2010, un allègement de la charge fiscale sur la classe moyenne de l'ordre de 247 millions de francs.

En tant qu'employeur, l'Etat a aussi modernisé sa politique salariale, avec le soutien du Grand Conseil. Le remplacement de la prime de fidélité par un treizième salaire induira une hausse du revenu disponible qui profitera en priorité aux collaboratrices et aux collaborateurs.

En ce qui concerne la gestion pratique d'une probable hausse du taux de chômage, le Conseil d'Etat a demandé fin 2008 à la Confédération des moyens supplémentaires pour financer des postes de conseiller au personnel auprès de l'office cantonal de l'emploi (OCE). Simultanément, et sans attendre la réponse de Berne, l'OCE a publié des offres d'emploi dans la presse, ce qui lui permettra d'engager ce personnel supplémentaire dès l'arrivée des fonds dégagés par la Confédération. A ce titre, le Conseil d'Etat se plaît à pouvoir informer que la Confédération vient tout juste d'approuver un crédit de 2,5 millions de francs pour la consolidation des effectifs de l'OCE. De plus, depuis début décembre, l'OCE procède à un suivi hebdomadaire (au lieu de mensuel) de l'évolution du chômage de manière à permettre au Conseil d'Etat, en cas de besoin, de solliciter rapidement d'éventuels moyens supplémentaires de la part du Grand Conseil.

Enfin, en ce qui concerne une éventuelle hausse des besoins en matière d'aide sociale, le Conseil d'Etat pilote depuis quelques mois une réflexion sur des réformes qui doivent permettre à l'Hospice général de consacrer toutes ses ressources à la politique de réinsertion des personnes les plus précarisées. A ce titre, il s'agit notamment de créer un dispositif de prestations complémentaires familiales destiné aux familles sans problématiques d'insertion ou de chômage, mais qui, en raison de la cherté du logement ou du nombre de leurs enfants, dépendent aujourd'hui de l'aide sociale. En introduisant un mécanisme de prestations complémentaires familiales, le Conseil d'Etat déchargerait l'Hospice général du suivi lourd et inadapté de plus de 2000 dossiers, tandis que les familles concernées se verraient épargner l'obligation d'un entretien mensuel avec un-e assistant-e social-e, étant donné que leur cas ne relève aucunement d'une problématique d'insertion mais seulement d'un rapport défavorable entre charges et revenus du ménage.

L'ensemble de ces mesures ne font sens qu'aussi longtemps qu'elles favoriseront l'emploi et qu'elles constitueront des investissements sur des infrastructures durablement nécessaires. C'est pourquoi le Conseil d'Etat n'entend accepter ni des baisses d'impôts mal ciblées, ni des dépenses supplémentaires disproportionnées ou sans impact durable.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
David Hiler